

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

Le présent Accord s'applique aux Services (définis ci-dessous) fournis dans le cadre du Réseau de soins aux patients Merlin.net™.

IMPORTANT – Veuillez lire attentivement l'Accord suivant ainsi que les documents qui y sont mentionnés avant de continuer. Il s'agit d'un document juridique entre vous et nous (ces deux termes étant définis ci-dessous). Avant d'utiliser les Services (définis ci-dessous), vous devez lire attentivement le présent Accord, car il régit l'utilisation des Services.

Votre utilisation des Services constitue, et est conditionnelle à, votre accord d'être lié par le présent Accord. En cliquant sur « Accepter », vous consentez explicitement et acceptez que le présent Accord s'applique à votre utilisation de Merlin.net. Si vous, ou une personne au nom de laquelle vous utilisez Merlin.net, n'acceptez pas le présent Accord, ne cliquez pas sur Accepter et n'utilisez pas Merlin.net.

En acceptant le présent Accord et en utilisant Merlin.net, vous affirmez que vous acceptez soit en votre nom, soit au nom d'une autre personne pour laquelle vous avez l'autorité réelle d'engager légalement cette personne dans le cadre du présent Accord. Si vous êtes une personne qui accède à Merlin.net et l'utilise au nom ou au profit d'une société, d'un partenariat, d'un hôpital, d'une organisation nationale de services de santé ou d'une autre entité à laquelle vous êtes associé, employé ou engagé (une « Clinique »), vous acceptez alors le présent Accord en votre nom et au nom de ladite Clinique, et vous déclarez et garantissez que vous êtes dûment autorisé à lier ladite Clinique au présent Accord.

Toute condition figurant dans un bon de commande ou autre document émis par vous ou en votre nom et contenant des conditions supplémentaires ou contradictoires ou visant à remplacer, rejeter, modifier ou constituer une contre-offre par rapport au présent Accord est expressément rejetée et est nulle en tant que telle.

Les termes « y compris », « inclure », « en particulier », « par exemple » ou expressions similaires doivent être interprétés comme illustratifs et ne doit pas limiter la généralité des mots généraux connexes. Les titres du présent Accord sont fournis pour votre commodité seulement et ne limitent pas, ne définissent pas et n'expliquent pas entièrement chaque section.

- 1. Renseignements à notre sujet :** Merlin.net est un Site exploité par Abbott.
- 2. Termes clés :** Les termes suivants ont la signification suivante dans le présent Accord :

Administrateur. L'administrateur du système Merlin.net à qui la Clinique fournit un identifiant d'administrateur pour la création, l'administration et la maintenance des identifiants de la clinique.

Accord. Les présentes Conditions générales, ainsi que les documents auxquels il est fait référence aux présentes, y compris toute mise à jour publiée sur www.merlin.net ou à toute autre adresse URL que nous pouvons fournir.

Commandes. Commandes ou paramètres que vous soumettez directement aux Services ou que vous nous demandez de soumettre en votre nom et qui sont transmis à un Moniteur pour vous aider à surveiller et/ou à gérer certains Dispositifs du Patient. Les Commandes ne sont pas des Données.

Lois sur la protection des données. Toutes les lois, règles, réglementations, directives et exigences gouvernementales applicables relatives de quelque manière que ce soit à la vie privée, à la confidentialité, à la sécurité, au secret médical, à l'intégrité et à la protection des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données de l'UE, de la Suisse et du Royaume-Uni (« **RGPD** »), tel que modifié ou remplacé de temps à autre, et toute législation nationale de mise en œuvre connexe.

Données. Les données ou les renseignements du patient recueillis à partir d'un Dispositif par l'intermédiaire d'un Moniteur et téléversés dans les Services et les données que vous soumettez par l'intermédiaire des Services.

Dispositif. Tout dispositif cardiaque implanté compatible avec le Réseau de soins aux patients Merlin.net™ obtenu auprès de nous ou de l'une de nos filiales ou sociétés affiliées.

Exigences accrues en matière de cybersécurité. Toutes les lois, règles, réglementations, directives et exigences gouvernementales applicables, ainsi que les normes nationales, ou les programmes et sanctions de l'industrie ou des autorités publiques, qui sont applicables à vous ou à vos utilisateurs en ce qui concerne la sécurité des réseaux et des systèmes d'information et les exigences en matière de signalement des violations de la sécurité et des incidents, en particulier

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

la Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (UE) 2016/1148, le Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2018/151, ou la législation nationale d'application applicable, le règlement sur les réseaux et les systèmes d'information 2018 (SI 506/2018), tous tels que modifiés ou mis à jour de temps à autre.

Emplacements. Tout endroit où vous recevez les Services ou où les Services sont exécutés. Par exemple, « vos emplacements » comprennent les centres cliniques où les Patients sont traités. « Nos Emplacements » comprennent nos installations ou autres endroits où nous effectuons les Services.

Avis de confidentialité de Merlin.net. L'Avis de confidentialité est disponible au <https://www.cardiovascular.abbott/int/en/policies/merlin-net.html>.

Moniteur. Les équipements électroniques ou applications, sous quelque forme que ce soit, utilisés pour transmettre des Données et/ou émettre/recevoir des Commandes dans le cadre des Services et pour assister la Clinique ou l'Utilisateur dans le suivi et/ou la gestion du Dispositif d'un Patient. Les Moniteurs peuvent être portables et peuvent inclure des téléphones intelligents, des tablettes, des transmetteurs de table et d'autres équipements électroniques utilisés par un Patient ou par le personnel médical. Les Moniteurs peuvent également inclure tout autre matériel sur lequel l'Application mobile pour les patients est installée. Les Moniteurs peuvent ou non être fournis et/ou soutenus par nous.

Patient. Tout patient individuel dont un Dispositif Abbott qu'une Clinique ou un Utilisateur surveille et/ou gère par l'intermédiaire des Services.

Application mobile pour les patients. Une application mobile que nous fournissons et utilisée comme Moniteur par un Patient dans le cadre de l'utilisation d'un Dispositif par un Patient.

Services. Les services en ligne et autres, ainsi que le matériel que nous vous fournissons, le cas échéant, en vertu du présent Accord, associés au Réseau de soins aux patients Merlin.net situé à l'adresse www.merlin.net, ou à une autre URL (« **Merlin.net** » ou « **Site** ») qu'Abbott peut vous fournir, et qui sont utilisés pour prendre en charge les Dispositifs; l'assistance technique et la maintenance; la formation; l'éducation et l'assistance aux patients, y compris la mise en place et l'activation de la surveillance à distance sur Merlin.net, y compris le couplage à distance et sans contact du Dispositif à un Moniteur lorsque ces services sont disponibles; la collecte et l'hébergement des données relatives au Dispositif; l'établissement de rapports; et, sur demande, l'aide à l'interprétation ou à l'analyse de certaines informations relatives au Dispositif. Les Services peuvent également inclure, sur vos instructions et avec votre autorisation, et après l'inscription du Patient, qu'Abbott contacte directement les Patients en votre nom pour fournir une assistance en ligne et/ou par téléphone liée à la configuration du Moniteur, à son fonctionnement et/ou à la connectivité à Merlin.net et/ou à l'envoi d'un Moniteur séparé, si cela est nécessaire et disponible. Les Services peuvent vous demander de fournir une connexion spécifique à Merlin.net pour Abbott afin de soutenir l'inscription des patients. En fonction du Dispositif implanté chez un Patient, les services peuvent vous permettre d'informer votre Patient des ajustements que vous apportez à ses médicaments ou vous permettre d'apporter d'autres modifications à son traitement. Les Services n'incluent pas la fourniture de conseils médicaux ou d'assistance médicale par Abbott aux Patients. Les Services sont conçus exclusivement pour le soutien des Dispositifs Abbott obtenus auprès de nous ou de nos distributeurs.

Utilisateur. Tout fournisseur de soins médicaux ou de santé, médecin (et leurs représentants et agents dûment autorisés) ou autre utilisateur associé à une Clinique et à qui cette dernière a fourni des identifiants d'utilisateur pour accéder à Merlin.net et l'utiliser.

Nous, nos, notre et/ou Abbott. « Nous », « notre » et « nos » désigneront la société Abbott concernée comme indiqué à l'article 39, qui est la contrepartie du présent Accord. La société Abbott concernée peut utiliser d'autres sociétés affiliées à Abbott pour fournir et exécuter les Services. « Parties » désigne vous et la société Abbott concernée pour votre Emplacement.

Vous, vos et votre. La Clinique, l'Administrateur ou l'Utilisateur.

3. Description des Services Merlin.net : Les Services sont conçus pour vous aider à contrôler et à gérer certains aspects des données des Patients et/ou des Dispositifs et, lorsque cela est compatible, à exporter des Données vers un système de dossiers médicaux électroniques. Les Services dépendent de l'accès à l'internet, des systèmes de télécommunication, des fournisseurs de services tiers, des plateformes, des logiciels et des Moniteurs, qui peuvent ne pas être fournis par nous. Nous ne sommes pas responsables de l'exécution, du retard d'exécution, des erreurs, des dommages ou de la perte de Données ou de

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

l'inexécution d'une tierce partie. Les Services permettent à la Clinique de recueillir à distance certaines informations sur l'appareil du Patient depuis le site de la Clinique et, lorsque cela est proposé et approuvé, peuvent permettre aux Utilisateurs de régler à distance le Dispositif d'un Patient.

Les Services ne sont pas des services de santé directement utilisés par les Patients, et nous ne sommes pas un prestataire ou un fournisseur de services de santé. VOUS DEVEZ DEMANDER À VOS PATIENTS DE VOUS APPELER OU D'APPELER LES SERVICES D'URGENCE LOCAUX S'ILS SOUPÇONNENT UNE URGENCE MÉDICALE. Notre personnel d'assistance technique n'est pas autorisé à informer les Patients de la Clinique sur le contenu, la signification ou les conséquences possibles de toute Donnée transmise par le Patient ou son Dispositif.

Les Services peuvent être limités de temps à autre, et nous ne pouvons pas garantir que les Services seront disponibles à tout moment. Pour fonctionner correctement, les Services nécessitent de nombreux types de facteurs mécaniques, électriques, informatiques, de transmission, de communication et humains, qui sont tous sujets à des limitations, à des erreurs et à des défaillances intempestives de temps à autre. Nombre de ces facteurs échappent au contrôle de l'une ou l'autre des parties.

4. Accès au service : L'accès aux parties cliniques de notre Site est réservé aux Utilisateurs. Les Utilisateurs de notre Site reçoivent des Identifiants d'utilisateur uniques par la Clinique à laquelle ils sont associés et doivent choisir un mot de passe de leur choix pour se connecter à notre Site. Les utilisateurs doivent fournir des informations de contact personnelles et vous devez vous assurer que vos informations sont toujours à jour. Les Identifiants d'utilisateur et les mots de passe constituent une signature électronique et seront utilisés par nous pour authentifier l'accès à notre Site. Si un Utilisateur choisit de s'inscrire sur Merlin.net, il pourra profiter des sections non publiques de notre Site. Si un Utilisateur choisit de ne pas s'inscrire sur notre Site, son accès à notre Site sera limité aux sections publiques de notre Site. Si vous recevez un Identifiant d'utilisateur, un mot de passe ou tout autre élément d'information dans le cadre de nos procédures de sécurité, vous devez traiter ces informations de manière confidentielle et ne pas les divulguer à des tiers. Nous avons le droit de désactiver tout Identifiant d'utilisateur à tout moment, si, à notre avis, vous n'avez pas respecté l'une des dispositions du présent Accord. Vous ne pouvez utiliser notre Site que de la manière décrite dans le présent Accord. Toute utilisation illégale ou non autorisée de notre Site constitue une violation du présent Accord. Vous n'êtes pas autorisé à accéder à notre Site d'une manière qui viole le présent Accord ou toute loi applicable. Vous acceptez de garder vos Données et les Données de vos patients exactes, à jour et complètes. Vous pouvez imprimer ou télécharger des extraits de page(s) à partir de notre Site pour votre utilisation dans les soins aux Patients ou pour les insérer dans les dossiers médicaux électroniques d'un Patient seulement.

5. Contenu : Notre Site est destiné à l'utilisation et au soutien exclusifs de certains Dispositifs Abbott. Vous reconnaissez et acceptez que le Site et les Services sont fournis pour améliorer vos soins à vos Patients, et vous comprenez qu'ils ne remplacent pas votre jugement professionnel ou vos responsabilités envers vos Patients. Sauf indication contraire, notre Site est fourni à titre informatif seulement. Le contenu des informations sur la santé apparaissant sur Merlin.net est basé sur les informations fournies par les professionnels de la santé et les transmissions de Données liées au Dispositif provenant des Patients. Les informations sur la santé figurant sur Merlin.net ne sont pas destinées à servir de conseils spécifiques aux Patients ou de substituts à ces conseils, et ne doivent pas être reçues ou interprétées comme tels. Le contenu des informations de santé sur Merlin.net peut être obsolète à tout moment, et nous ne sommes pas obligés de mettre à jour ce contenu puisqu'il est basé sur les informations fournies par les Utilisateurs et les transmissions de Données liées au Dispositif de vos Patients.

VOUS RECONNAISSEZ QUE NOUS NE SOMMES PAS UN FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ ET QUE NOUS NE DONNONS PAS DE CONSEILS MÉDICAUX AUX PATIENTS. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ CONTENUES SUR NOTRE SITE NE SONT PAS DESTINÉES À REMPLACER UN AVIS MÉDICAL PROFESSIONNEL, QU'ELLES SONT FOURNIES À TITRE D'INFORMATION GÉNÉRALE UNIQUEMENT ET QU'ELLES SONT CONÇUES POUR SOUTENIR, ET NON REMPLACER, LA RELATION QUI EXISTE ENTRE LES PRATICIENS DE LA SANTÉ ET LEURS PATIENTS. NOUS ET NOS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SOCIÉTÉS APPARENTÉES N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES ERREURS OU OMISSIONS DANS LE CONTENU, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE CONTENU DES

INFORMATIONS SUR LA SANTÉ, AFFICHÉ SUR NOTRE SITE OU POUR L'EXACTITUDE, LA VÉRACITÉ OU LE CONTENU, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE CONTENU DES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ, DE NOTRE SITE ET NI VOUS, NI AUCUNE PERSONNE QUE VOUS POURRIEZ INFORMER DE SON CONTENU, NE DEVRAIT SE FIER À CE CONTENU TROUVÉ SUR NOTRE SITE.

VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DES COMMANDES, DE LA CONFIANCE QUE VOUS ACCORDEZ AUX DONNÉES ET AUTRES INFORMATIONS AFFICHÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES ET DES DÉCISIONS QUE VOUS PRENEZ À LEUR SUJET. NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE CES COMMANDES NI DE LA CONFIANCE QUE VOUS ACCORDEZ AUX INFORMATIONS MISES À DISPOSITION PAR LE BIAIS DES SERVICES. Notre personnel n'est pas autorisé à informer les Patients sur le contenu, la signification ou les conséquences possibles de toute Donnée.

6. Utilisations interdites de notre Site et de nos Services : Nous nous réservons le droit de désactiver tout Identifiant d'utilisateur à tout moment si, à notre avis, vous n'avez pas respecté l'une des dispositions du présent Accord qui vous est applicable. Lorsque vous utilisez notre Site, vous ne pouvez pas vous livrer aux utilisations interdites énoncées ci-dessous. Lorsque la loi l'exige, les Utilisateurs ne doivent pas inscrire un Patient ni créer de profil de Patient sur Merlin.net sans avoir obtenu au préalable leur consentement éclairé, volontaire et explicite. Vous acceptez de NE PAS utiliser les Services ou le Site pour :

- (i) nuire ou tenter de nuire à toute personne, y compris les mineurs, ou de recueillir, stocker ou télécharger des données sur tout Patient ou toute personne sans avoir préalablement reçu son consentement préalable, lorsque la loi applicable l'exige, ou sans être autrement autorisé à le faire;
- (ii) transmettre de la publicité ou d'autres documents promotionnels non sollicités, ou un cadre ou un lien vers notre Site, sauf si nous autorisons expressément ce cadre ou ce lien par écrit;
- (iii) copier, reproduire, republier, téléverser, publier, transmettre, exporter ou distribuer de quelque manière que ce soit tout matériel, documentation ou autre information provenant des Services ou à leur sujet sans notre approbation écrite préalable, sauf dans les cas expressément prévus dans le présent Accord ou lorsque vous avez obtenu notre approbation écrite préalable pour intégrer les Services dans votre système de dossiers de santé électroniques; sauf dans la mesure où une telle restriction est interdite par la loi applicable;
- (iv) d'une manière illégale ou violer autrement toute loi, ordonnance ou réglementation;
- (v) tenter d'utiliser, de revendre, de redistribuer, de diffuser ou de transférer le contenu des renseignements médicaux ou d'utiliser le contenu des renseignements médicaux dérivé de notre Site dans une base de données interrogeable et lisible par machine, sauf autorisation ou utilisation contraire dans le dossier médical électronique d'un Patient;
- (vi) recueillir des renseignements personnels sur les Utilisateurs ou les Patients en violation de l'Avis de confidentialité de Merlin.net ou autrement;
- (vii) télécharger, afficher, envoyer par courriel, transmettre, stocker ou mettre à disposition tout matériel contenant des virus ou tout autre code informatique, fichier ou programme conçu pour nuire, interférer ou limiter le fonctionnement normal du Site ou des Services, ou conçu pour intercepter ou exproprier subrepticement tout système, toute Donnée ou tout renseignement personnel.
- (viii) d'interférer avec le Site ou de le perturber (y compris l'accès au Site par des moyens automatisés, tels que des scripts ou des robots d'indexation), ou tout serveur ou réseau connecté aux Services, ou toute politique, exigence ou réglementation des réseaux connectés à notre Site (y compris tout accès autorisé à l'utilisation ou à la surveillance des données ou du trafic) ou d'utiliser un dispositif, un logiciel ou une routine pour interférer avec le bon fonctionnement de notre Site ou avec l'utilisation de notre Site par une autre personne;
- (ix) divulguer des informations sur les Services, les caractéristiques ou les performances du Site à des tiers sans notre consentement préalable, sauf si cela est nécessaire à des fins légales ou réglementaires ou pour vous aider dans le traitement médical d'un Patient, ou d'utiliser

**Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données**

notre Site d'une manière qui pourrait nous nuire, nous dénigrer ou avoir un impact négatif sur nous;

- (x) créer des œuvres dérivées, les intégrer à d'autres systèmes ou programmes informatiques, faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler les Services, le Moniteur ou tout logiciel, matériel, composant ou autre partie qui constitue les Services;
- (xi) recueillir, stocker ou téléverser des renseignements personnels, y compris des renseignements médicaux, sur toute autre personne du Site ou des Services ou sur tout Patient ayant un Dispositif en lien avec l'une des activités interdites susmentionnées; ou
- (xii) enfreindre les droits de propriété intellectuelle de toute personne (y compris le téléversement de tout contenu sur lequel vous n'avez pas le droit de téléverser).

Si vous imprimez, copiez, republiez ou téléchargez une partie de notre Site en violation du présent Accord, vous devez détruire toute copie non autorisée du matériel que vous pourriez avoir fait.

7. Marques de commerce : Le Réseau de soins aux patients Merlin.net™ et les marques apparentées sont des marques commerciales et des marques de service d'Abbott et de ses sociétés apparentées dans diverses juridictions et tout fonds commercial pouvant découler du Réseau de soins aux patients Merlin.net™ et des marques apparentées, ainsi que des marques de commerce et marques de service, par le biais de l'utilisation des Services, sera assuré au profit d'Abbott et, le cas échéant, lui sera cédé. Les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Aucune licence ni aucun droit, explicite ou implicite, ne vous est accordé sur l'une quelconque des marques susmentionnées. Vous acceptez en outre de ne pas supprimer, masquer ou modifier les avis de propriété (y compris les avis de marque et de droits d'auteur) qui peuvent être apposés sur le Réseau de soins aux patients Merlin.net™ ou les Services, ou qui y sont contenus. Aucun logo, marque de service, marque déposée, nom commercial ou habillage commercial d'Abbott ne peut être utilisé sans l'autorisation écrite préalable d'Abbott, sauf pour identifier les produits ou services de l'entreprise.

8. Droits de propriété : Vous reconnaissez et acceptez qu'Abbott et/ou ses concédants de licence détiennent tous les droits légaux, titres et intérêts, y compris tous les droits d'auteur, brevets, les droits des secrets commerciaux, marques de commerce, et autres droits de propriété intellectuelle sur Merlin.net, les Services et les Moniteurs que nous fournissons, y compris, mais sans s'y limiter, la conception, graphiques, interface utilisateur, en-têtes de page, images, illustrations, clips audio, texte, les scripts, les structures de base de données et les logiciels utilisés pour mettre en œuvre le Site; et tout logiciel ou document qui vous est fourni dans le cadre des Services ou en lien avec ceux-ci, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y existent, qu'elles soient enregistrées ou non, et partout dans le monde, ils peuvent exister. Vous acceptez également que Merlin.net, les Services et les Moniteurs contiennent des renseignements exclusifs et confidentiels qui sont protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables et d'autres lois, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur. Vous convenez que vous n'utiliserez pas de tels renseignements ou documents exclusifs de quelque manière que ce soit, sauf pour l'utilisation du site Merlin.net et des Services connexes conformément au présent Accord. Aucune partie du Site ou des Services ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sauf dans la mesure expressément autorisée par le présent Accord ou lorsque la loi applicable le permet. Vous ne supprimerez pas l'identification d'un produit ou d'un Dispositif, les avis de droits d'auteur ou les restrictions de propriété de Merlin.net. Vous reconnaissez et acceptez expressément que les Services vous sont concédés sous licence et non vendus, et qu'Abbott, ses concédants, affiliés et fournisseurs vous accordent une licence non exclusive, non sous-licenciable et non transférable pour utiliser Merlin.net sur la base du présent Accord, et que votre utilisation de Merlin.net est également soumise à toutes les règles ou politiques appliquées par les fournisseurs tiers d'Abbott. Vous acceptez donc qu'Abbott et/ou ses concédants de licence ne transfèrent à aucun Utilisateur aucun droit de propriété sur Merlin.net, aucun droit de propriété intellectuelle, ni aucune autre technologie, information ou matériel, et que, entre les Parties, Abbott, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs et ses concédants de licence conservent la propriété exclusive de tous les droits, titres et intérêts relatifs à tous les aspects de Merlin.net, à tous les droits de propriété intellectuelle et à toutes les autres technologies, informations et matériels, ainsi qu'à toutes les copies ou modifications de ceux-ci (quels qu'en soient l'auteur et l'époque). LES DROITS QUI NE SONT PAS EXPRESSÉMENT ACCORDÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT RÉSERVÉS PAR ABBOTT ET/OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE. L'utilisation de ce matériel et les droits associés d'Abbott, de ses filiales et de ses

fournisseurs sont reconnus par la présente, sauf dans la mesure où ce qui précède est sans effet dans certains pays/États/provinces/juridictions.

9. Rétroaction : Toutes les données, commentaires ou matériaux que vous fournissez ou si vous nous transmettez des idées, des informations, des concepts, du savoir-faire, des techniques ou des matériaux, ou si vous les fournissez à Abbott afin de bénéficier d'une assistance ou d'améliorer ou de modifier les Services, le Moniteur ou tout logiciel, matériel, composant ou autre partie qui constitue les Services, y compris les données de retour d'information, telles que les questions, les commentaires, les suggestions ou autres (la « Rétroaction »), seront considérés comme non confidentiels et non exclusifs. Abbott n'aura aucune obligation de quelque nature que ce soit en ce qui concerne cette Rétroaction et sera libre de reproduire, d'utiliser, de divulguer, d'exposer, d'afficher, de transférer, de créer des œuvres dérivées et de distribuer la Rétroaction (à l'exception des Données et des renseignements personnels qui pourraient être inclus dans la Rétroaction mais qui sont soumis à la section intitulée « Licence » ci-dessous) par le biais de notre Site ou autrement, et votre Rétroaction deviendra la propriété exclusive d'Abbott et pourra être utilisée par Abbott à n'importe quelle fin sans qu'aucune compensation ne vous soit versée. De plus, Abbott sera libre d'utiliser les idées, concepts, savoir-faire ou techniques contenus dans cette Rétroaction à quelque fin que ce soit, y compris le développement, la fabrication et la commercialisation de produits intégrant cette Rétroaction.

10. Licence : Abbott ne revendique pas la propriété des renseignements personnels que vous transmettez ou soumettez sur le Site ou par l'intermédiaire des Services. En divulguant vos renseignements personnels à Abbott, vous lui accordez une licence mondiale, libre de redevances, transférable, non exclusive, pouvant être concédée en sous-licence et réglée en intégralité pour utiliser, distribuer, reproduire, modifier, adapter, publier et traduire ces données dans le but de vous fournir les Services pendant la période au cours de laquelle Abbott est tenu de vous fournir ces Services. Abbott peut créer, accéder, conserver, utiliser ou divulguer à des chercheurs tiers des données agrégées, anonymisées, dépersonnalisées (ou pseudonymisées dans la mesure permise par votre loi) dérivées des Services à des fins de recherche, pour évaluer la manière dont les Services sont fournis, pour évaluer son utilisation et ses différents composants et équipements, pour évaluer les performances ou l'impact sur le personnel clinique ou dans les cliniques, pour améliorer le fonctionnement du Site et des Dispositifs, pour valider les mises à niveau du Site ou du Moniteur, ou pour le développement de produits et la qualité et la sécurité des dispositifs médicaux. Vous acceptez que la présente licence permette à Abbott de prendre de telles mesures. Lorsque des renseignements personnels sont fournis à des fournisseurs tiers pour nous aider à fournir les Services, ceux-ci sont tenus de préserver la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels et ne peuvent les utiliser que dans la mesure minimale nécessaire.

11. Prestation des Services par Abbott : Nous fournirons les Services conformément au présent Accord. Les Services peuvent être indisponibles : (a) pour des raisons de temps d'arrêt, de maintenance, de modification ou de suspension, planifiés ou non, (b) en cas de défaillances des services d'électricité (y compris en cas de délestage des charges) ou de défaillances des télécommunications ou (c) en cas de circonstances échappant à notre contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter et lorsque la loi le permet, les catastrophes naturelles, les actes de gouvernement, les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les troubles civils, les actes de terreur, grèves ou autres problèmes de travail (autres que ceux impliquant nos employés), défaillances ou retards des fournisseurs d'accès à Internet, défaillances ou retards des plateformes, services, logiciels, magasins d'applications ou Moniteurs fournis par des tiers, utilisés par le Patient dans le cadre des Services, ou attaques par déni de service.

Les services d'assistance et de formation seront fournis à la Clinique par le représentant ou le distributeur local d'Abbott. Nous pouvons fournir une formation et une assistance supplémentaires en ligne ou par téléphone pour les Services, et l'assistance technique peut être fournie par une société affiliée à Abbott.

Les Services peuvent changer au fil du temps au fur et à mesure que des fonctions sont ajoutées ou modifiées. Nous nous réservons le droit, de temps à autre et à notre seule discrétion, d'ajouter, de modifier et de supprimer certaines fonctionnalités et d'améliorer les Services. Pour obtenir à tout moment la description la plus récente des Services, visitez le site www.merlin.net ou contactez le représentant du service ou le distributeur qui gère le compte client de votre Clinique. Nous ferons des efforts commercialement raisonnables pour vous informer à l'avance des changements importants et vous demander votre accord sur ces changements si la loi applicable l'exige. De temps à autre, il y aura des mises à niveau des Services ou des mises à jour d'urgence, et il se

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir les Services à ce moment-là. Dans la mesure du possible, nous vous avertirons si nous ne sommes pas en mesure de fournir les Services.

Nous déploierons des efforts commercialement raisonnables pour veiller à ce que les Données et les Commandes transmises par l'intermédiaire des Services soient conservées avec précision et mises à votre disposition sans virus ni autres défauts.

Vous convenez que nous ne sommes pas responsables de la forme, de la disponibilité, de l'exactitude, de la rapidité ou du contenu de toute Donnée ou Commande au-delà de ces efforts commercialement raisonnables.

Nous pouvons fournir des Moniteurs neufs ou remis à neuf, et toutes les garanties, conditions et autres conditions implicites par la loi sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclues du présent Accord.

Nous ne sommes pas responsables des retards, des échecs de livraison ou de toute autre perte ou tout dommage résultant du transfert de Données et de Commandes sur les réseaux et installations de communication, y compris l'Internet, et vous reconnaissez que les Services peuvent être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication.

En plus de fournir Merlin.net à la Clinique pour surveiller un dispositif et des données, Abbott fournira également à la Clinique une assistance technique et clinique conformément à notre contrat avec la Clinique. La Clinique ou un Utilisateur peut autoriser le personnel d'Abbott à accéder aux Données lorsque cela est nécessaire pour qu'il reçoive les Services, y compris pour recevoir une assistance technique et clinique, telle que l'assistance au débogage, à la mise à niveau ou au dépannage des Services ou à l'interprétation des Données transmises par un Dispositif. Lorsqu'Abbott entreprend ce traitement pour le compte ou à la demande de la Clinique, Abbott le fait en tant que sous-traitant/exploitant des données.

12. Obligations de la Clinique : Comme condition de la réception des Services, la Clinique convient que :

- (i) elle est responsable de la supervision, du contrôle et de la formation de ses employés, représentants, contractants, agents et autres personnes au sein de la Clinique, ainsi que de chaque Utilisateur qu'elle autorise à utiliser les Services dans les locaux de la Clinique, afin d'en assurer une utilisation et une sécurité adéquates. La Clinique limitera l'accès aux Services à ses emplacements aux Utilisateurs dûment autorisés. La Clinique sera responsable (a) de l'utilisation des Services par ses Utilisateurs, (b) de la conformité au présent Accord et (c) des conséquences de toute violation de la sécurité causée par ces Utilisateurs ou qui se produit à l'emplacement de la Clinique.
- (ii) elle se conformera aux procédures, lignes directrices, mises à jour et modifications des Services, telles qu'elles existent de temps à autre;
- (iii) elle veillera à ce que tous les Utilisateurs des Services se conforment au présent Accord, aux manuels d'utilisation, aux mises à jour et à toutes les lois et réglementations applicables, et les Cliniques sont seules responsables de toute non-conformité;
- (iv) elle et ses Utilisateurs nous signaleront rapidement tout défaut ou problème observé par les Utilisateurs avec les Services, et coopéreront pleinement avec nous pour résoudre ces problèmes;
- (v) elle nous signalera rapidement tout incident de sécurité à l'adresse cybersecurity@abbott.com ou toute violation de données personnelles à l'adresse cnprivacy@abbott.com liés aux Services que vous observez ou que vous soupçonnez raisonnablement, et coopérera pleinement avec nous, les autorités chargées de l'application de la loi ou tout autre organisme de réglementation applicable pour remédier à la violation;
- (vi) sous réserve d'un préavis raisonnable, il mettra ses emplacements à notre disposition pendant les heures de bureau normales pour le service et l'assistance techniques, et à d'autres moments pour le service et l'assistance critiques;

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

- (vii) elle reconnaît et accepte que les Services sont fournis pour améliorer les soins prodigués par la Clinique à ses Patients, mais vous comprenez que les Services ne se substituent pas à votre jugement professionnel ou à vos responsabilités envers vos Patients;
- (viii) elle sera responsable de la fourniture de soins de santé à ses Patients lorsque la Clinique utilise les Services, y compris l'examen des Données en temps opportun et le suivi en organisant des soins de santé appropriés pour son Patient ou, le cas échéant, en planifiant le suivi du Patient; et
- (ix) elle sera responsable de l'obtention et de l'entretien de toutes les connexions Internet, des alimentations électriques de l'équipement informatique, des fournitures, des logiciels tiers et du personnel nécessaires pour que les Utilisateurs reçoivent les Services. Les Services peuvent nécessiter l'utilisation de logiciels fournis par des tiers non affiliés (p. ex., un navigateur Web et un visualiseur Adobe PDF) (« **Logiciel tiers** ») pour permettre la fonctionnalité complète des Services. L'utilisation du Logiciel tiers par la Clinique sera assujettie aux conditions générales applicables énoncées par les fournisseurs de ce Logiciel tiers, et la Clinique se conformera à ces conditions générales et, le cas échéant, paiera des frais pour l'utilisation de ce Logiciel tiers. Nous déclinons toutes les garanties et responsabilités liées à l'utilisation de Logiciels tiers.

Les Données accessibles à la Clinique par l'intermédiaire des Services ne sont pas des dossiers médicaux électroniques ou ne sont pas destinées à l'être. La Clinique doit télécharger et/ou imprimer toutes les Données que la Clinique, à sa seule discrétion, juge nécessaire d'inclure dans les dossiers médicaux du Patient aux emplacements de la Clinique.

La Clinique recevra un identifiant d'administrateur. L'Identifiant d'administrateur, les Identifiants d'utilisateur et les mots de passe sont équivalents à une signature électronique, qui sera utilisée pour authentifier l'accès aux Services et leur utilisation. Il incombe à la Clinique de veiller à ce que l'Identifiant d'administrateur, les Identifiants d'utilisateur et les mots de passe pour les sites de l'institut soient traités de manière confidentielle et soient uniques pour chaque Utilisateur. La Clinique est responsable de s'assurer que tous les identifiants et mots de passe ne sont pas divulgués à des personnes non autorisées pour quelque raison que ce soit, et vous serez responsable de toutes les actions qui ont lieu avec l'utilisation des identifiants et mots de passe. La Clinique reconnaît et accepte que nous ne sommes pas responsables de la gestion interne ou de l'administration des Utilisateurs de la Clinique. Nous pouvons vérifier l'utilisation par la Clinique des identifiants et des mots de passe afin d'assurer une utilisation et un accès corrects aux Services et d'identifier toute modification apportée aux Données. S'il y a une raison de croire qu'un identifiant ou un mot de passe a été compromis, la Clinique prendra immédiatement toutes les mesures nécessaires pour modifier le mot de passe concerné, supprimer l'Identifiant d'utilisateur ou prendre toutes les autres mesures nécessaires pour protéger l'utilisation des Services par la Clinique, y compris en nous avisant que le mot de passe doit être modifié. Nous modifierons les identifiants et les mots de passe à la demande de la Clinique et nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment en cas de violation présumée ou potentielle de la sécurité.

La Clinique doit s'assurer que toutes les personnes ayant reçu un Identifiant d'utilisateur et autorisées à traiter les Données se sont engagées et sont contractuellement liées à la confidentialité ou sont assujetties à une obligation légale de confidentialité appropriée (la « **Confidentialité des données** »). Tous les Utilisateurs acceptent de respecter cette obligation de Confidentialité des données.

Toute violation de l'une des exigences de sécurité en vertu du présent Accord par une Clinique ou un Utilisateur peut être considérée comme une violation du présent Accord et peut entraîner la perte immédiate de l'accès de la Clinique ou de l'Utilisateur aux Services. Vous et nous signalerons rapidement les infractions à la sécurité à l'autre afin que des mesures appropriées puissent être prises.

Vous ne divulgerez pas de renseignements sur les caractéristiques ou la performance du Service à un tiers sans notre consentement préalable, sauf si cela est requis à des fins juridiques, réglementaires ou d'accréditation, ou pour vous aider à fournir un traitement médical à un Patient.

13. Obligations mutuelles : Vous et nous coopérerons pour résoudre tout problème ou toute faute en lien avec les Services. Vous et nous acceptons tous deux de vous conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables à l'utilisation des Services.

14. Confidentialité : Vous et nous protégerons et prendrons des mesures commercialement raisonnables pour protéger, comme si c'était la sienne, les renseignements confidentiels ou exclusifs de l'autre Partie qui sont indiqués comme tels. Chaque Partie utilisera les renseignements confidentiels ou exclusifs de l'autre Partie uniquement dans la mesure permise par le présent Accord et en lien avec les Services. Les renseignements ne seront plus considérés comme confidentiels s'ils deviennent publics sans violation du présent Accord, s'ils sont déjà connus, s'ils sont développés indépendamment par la Partie réceptrice à l'exception du présent Accord ou s'ils sont obtenus correctement auprès d'un tiers qui avait le droit de divulguer les renseignements.

15. Utilisation du contenu et des données par Abbott : Vous reconnaissez qu'en tant que fabricant d'appareils médicaux, Abbott est assujettie à certaines exigences légales en matière de qualité, de sécurité et de vigilance après la mise en marché et qu'en conséquence de ces obligations légales envers Abbott, Abbott peut être tenue d'utiliser les données liées aux services qui peuvent être contenues dans Merlin.net ou qui se rapportent aux Moniteurs et aux Dispositifs aux fins suivantes :

- (i) améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des appareils et systèmes médicaux et permettre le développement de traitements innovants et efficaces des maladies cardiaques;
- (ii) valider la fonctionnalité et les mises à niveau des services Merlin.net, y compris la surveillance et l'amélioration de la sécurité de ces services;
- (iii) lorsque cela est nécessaire pour établir, exercer ou défendre des réclamations juridiques ou comme l'exige la loi applicable; et
- (iv) lorsque les Services ou Dispositifs sont admissibles à un remboursement médical ou ont autrement droit à l'assurance sociale, à l'assurance ou au financement public.

En outre, Abbott peut chercher à utiliser des Données provenant des Services pour mener des recherches, développer et tester des appareils médicaux, y compris des caractéristiques et fonctionnalités nouvelles et existantes, et pour tester et améliorer les Services Merlin.net, les Moniteurs et les Dispositifs Abbott à des fins de développement de produits, d'analyse de données, de statistiques et d'enquêtes, et dans ce cas, il obtiendra votre consentement ou celui de votre Patient si la loi l'exige.

16. Traitement par Abbott des données personnelles des Patients et des Utilisateurs

- (i) Dans le cadre de la prestation des Services, Abbott traitera les renseignements personnels des Patients et des Utilisateurs au nom de la Clinique. Une description du traitement des renseignements personnels par Abbott figure en Annexe II de l'Accord sur le traitement des données (« ATD ») qui suit le présent Accord. Sauf stipulation expresse contraire dans la présente Clause 16, les autres stipulations de l'ATD sont exclues du présent Accord et ne sont pas applicables.

Pour les Cliniques au Canada, dans l'EEE, au Japon, en Suisse et au Royaume-Uni uniquement :

- (ii) L'ATD est intégré par les présentes au présent Accord et s'applique au traitement des données personnelles relatives aux Patients effectué par Abbott au nom de la Clinique. Aucune autre stipulation de la présente Section 16 n'est applicable.

17. Vos obligations en matière de confidentialité des données : La Clinique est tenue et accepte d'informer les Utilisateurs et les Patients de notre traitement des renseignements personnels en lien avec l'utilisation des Services. La Clinique et ses Utilisateurs n'inscriront que les Patients aux Services auprès desquels la Clinique a fourni l'Avis de confidentialité de Merlin.net et, le cas échéant, ont obtenu un consentement préalable. Consultez <https://www.cardiovascular.abbott/int/en/policies/merlin-net.html>. Lorsque la Clinique est tenue par la législation applicable d'obtenir le consentement du Patient pour l'utilisation des informations à des fins supplémentaires, elle fournira une copie des consentements signés à Abbott. La saisie de données relatives à un Patient ou à toute autre personne constitue une utilisation abusive des Services sans que l'Avis de confidentialité de Merlin.net n'ait été préalablement communiqué au Patient ou à l'autre personne et, le cas échéant, sans que la reconnaissance ou le consentement écrit du Patient n'ait été obtenu ou que la confirmation que le Patient a lu et accepté l'Avis de confidentialité de Merlin.net n'ait été apportée. Abbott n'acceptera aucune responsabilité liée à

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

l'utilisation des Services par la Clinique, y compris l'introduction de Données relatives à un Patient ou à toute autre personne, lorsque ces conditions n'ont pas été remplies.

18. Sécurité : Nous faisons des efforts commercialement raisonnables pour maintenir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues des Services. Nous convenons de maintenir toutes les normes de sécurité de l'information, telles que ISO 27001, pour la durée du présent Accord. La communication entre notre Site et les comptes d'Utilisateur est chiffrée à l'aide de la technologie SSL (Secure Socket Layer). Nous ne garantissons pas que les Services seront ininterrompus ou exempts d'erreurs ni qu'ils seront conformes aux exigences accrues en matière de cybersécurité.

19. Marketing : Le contenu informatif fourni par les Utilisateurs des Services peut être utilisé pour personnaliser et cibler le contenu des courriels ou des SMS que vous pouvez recevoir de notre part et qui sont utilisés pour améliorer le service que nous vous offrons en tant qu'Utilisateur. Les visiteurs et/ou les Utilisateurs de notre Site ne recevront aucune sollicitation de marketing de notre part en raison de leur visite sur notre Site, et nous ne vendrons ni n'utiliserons les renseignements autrement qu'en conjonction avec les services fournis par l'intermédiaire de Merlin.net.

Pour les Cliniques au Canada : Vous devez, pendant la durée du présent Accord, respecter toutes les lois anti-pourriel applicables, y compris la loi canadienne anti-pourriel, communément appelée « LCAP », notamment en ce qui concerne tout message électronique commercial (« MEC ») que vous envoyez, faites envoyer ou permettez d'envoyer, en votre nom ou en notre nom, et en ce qui concerne toute demande de consentement à l'envoi d'un MEC faite par vous dans le cadre de l'utilisation des Services.

20. Résiliation : Le présent Accord est en vigueur aussi longtemps que la Clinique a un Administrateur ou un Utilisateur et demeurera en vigueur jusqu'à sa résiliation. La Clinique peut mettre fin au présent Accord à tout moment en nous donnant un préavis écrit de 30 jours. Nous pouvons mettre fin au présent Accord pour votre violation substantielle en vous donnant un préavis écrit de 30 jours, à moins que vous ne remédiez à votre violation dans cette période. Nous pouvons mettre fin au présent Accord à tout moment en vous donnant un préavis écrit de 90 jours.

21. Exclusions et limitations de responsabilité :

- (i) NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION QUANT À LA PERTINENCE DE NOTRE SITE À QUELQUE FIN QUE CE SOIT. LE RÉSEAU DE SOINS AUX PATIENTS MERLIN.NET™ EST FOURNI « EN L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION QUANT À SON EXACTITUDE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NOUS ET D'AUTRES MEMBRES DE NOTRE GROUPE D'ENTREPRISES EXCLUONS ET DÉCLINONS EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE NON-VIOLATION, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES SERVICES OU LES DONNÉES SERONT EXACTS, FIABLES, COMPLETS, OPPORTUNS, DISPONIBLES, UTILISABLES, ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS. IL N'EST PAS POSSIBLE DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE L'INTERNET À 100 %, ET NOUS NE POUVONS GARANTIR LA SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS NOUS FOURNISSEZ. EN AUCUN CAS NOUS, OU TOUT AUTRE MEMBRE DE NOTRE GROUPE DE SOCIÉTÉS, NE SERONS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE RÉSULTANT DE L'UTILISATION, DE LA PERTE D'UTILISATION DE DONNÉES, DE LA PERTE CAUSÉE PAR UN VIRUS INFORMATIQUE OU ÉLECTRONIQUE, DE LA PERTE DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES, DE LA PERTE DE RÉPUTATION, DE LA PERTE OU DE L'ENDOMMAGEMENT DE BIENS, DE RÉCLAMATIONS DE TIERS OU D'AUTRES PERTES DE TOUTE NATURE OU DE TOUT TYPE, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UNE ACTION CONTRACTUELLE, D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UN AUTRE DÉLIT OU DE TOUTE AUTRE ACTION EN JUSTICE, DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DE NOTRE SITE, MÊME SI NOUS AVONS ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES, SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES ET DÛMENT EXÉCUTÉES ENTRE NOUS ET NOS CLIENTS RÉGISSANT L'UTILISATION DU RÉSEAU DE SOINS AUX PATIENTS MERLIN.NET™. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE, SANS S'Y

LIMITER, À LA TRANSMISSION DE TOUT DISPOSITIF DE DÉSACTIVATION OU VIRUS SUSCEPTIBLE D'INFECTER VOTRE ÉQUIPEMENT, AUX DÉFAILLANCES DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES OU ÉLECTRIQUES OU DES LIGNES DE COMMUNICATION, AUX PROBLÈMES TÉLÉPHONIQUES OU AUTRES PROBLÈMES D'INTERCONNEXION (PAR EXEMPLE, VOUS NE POUVEZ PAS ACCÉDER À VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET), À L'ACCÈS NON AUTORISÉ OU AUX ERREURS DE L'OPÉRATEUR. RIEN DANS LE PRÉSENT ACCORD N'EXCLUT OU NE LIMITE NOTRE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE.

- (ii) CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES. EN CONSÉQUENCE, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. EN OUTRE, RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS NE LIMITE OU N'EXCLUT UNE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE LIMITÉE OU EXCLUE PAR LA LOI.
- (iii) Dans la mesure permise par la loi applicable, nous ne serons en aucun cas responsables envers la Clinique ou les Utilisateurs (ou envers les patients, employés, entrepreneurs ou agents de la Clinique) des pertes, coûts, dommages, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit, indirects, spéciaux, consécutifs ou purement économiques, découlant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci (qu'elle soit fondée sur une garantie, un contrat ou un délit, y compris la négligence, le délit ou la responsabilité du produit, même si vous êtes informé de la possibilité de l'existence de ce risque), y compris, mais sans s'y limiter, les frais médicaux, frais juridiques, la perte de revenus ou de profits (directs ou indirects); la perte ou l'interruption des activités; perte de clientèle, perte d'économies prévues, perte d'utilisation, ou la perte ou la corruption de Données ou d'informations. En aucun cas Abbott ou l'une de ses sociétés affiliées impliquées dans la fourniture des Services en tant que « sous-traitant des données ultérieur » n'acceptera une quelconque forme de responsabilité ou ne sera conjointement responsable avec Abbott.
- (iv) À l'exception des obligations d'indemnisation énoncées dans les présentes, notre responsabilité totale envers la Clinique (y compris toute responsabilité pour les actes ou omissions de nos employés, agents, consultants et sous-traitants des données) découlant de ou en rapport avec le présent Accord ou les Services fournis en vertu des présentes, qu'elle soit fondée sur un contrat, un délit (y compris la négligence ou le manquement à une obligation légale), liée à un délit, une fausse déclaration, une restitution ou autre, sera limitée à la réparation ou à la rectification de tout défaut de service, même si une telle perte était prévisible ou envisagée par les parties, ou, le cas échéant, ne dépassera pas le montant le plus élevé entre le montant effectivement payé par la Clinique pour les Services, 100,00 \$ US ou le montant équivalent dans la juridiction de la Clinique calculé en fonction du moment de la réclamation.
- (v) En aucun cas nous ne serons responsables envers la Clinique (ou les patients, employés, entrepreneurs, agents de la Clinique ou les utilisateurs) des pertes, coûts, dommages, frais ou dépenses résultant d'une perte, d'un détournement, de l'accès non autorisé ou de la modification des Données par un tiers; ou d'erreurs, omissions ou retards dans la transmission de renseignements; ou des interruptions des connexions de télécommunications au Service, virus ou défaillances de performance ou de l'impact des Services sur vos systèmes d'information ou de communication, pour l'interception ou la compromission des Services, y compris, sans s'y limiter, les services réseau ou tout dossier ou autre communication que vous fournissez, que tout Patient fournit ou que nous fournissons en vertu du présent Accord.
- (vi) Rien dans le présent Accord ne limite ou n'exclut la responsabilité en cas de décès ou de préjudice corporel résultant de la négligence, d'un acte ou d'une omission ou de tout dommage ou responsabilité encourus à la suite de notre fraude ou de notre fausse déclaration frauduleuse, de notre faute intentionnelle ou de notre négligence grave flagrante, à savoir, une indifférence flagrante face à un degré de négligence grave équivalent à une insouciance téméraire.

22. Indemnités : Nous garantissons la Clinique contre toute réclamation ou action d'un tiers alléguant une violation de son brevet, de son droit d'auteur, de sa marque, de son secret commercial ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ou droit de propriété découlant de votre réception des Services conformément au présent Accord. Pour bénéficier de cette protection, la Clinique doit nous informer rapidement par écrit de l'action ou de la réclamation, nous donner le droit de choisir une représentation juridique et de contrôler la défense, et coopérer pleinement avec nous dans la défense de cette action ou réclamation.

Si une action administrative, réglementaire ou judiciaire d'un tiers est intentée contre nous, nos employés, agents ou représentants, entraînant une amende, des dommages-intérêts ou d'autres coûts (y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice) en raison d'un manquement à vos obligations et exigences en vertu du présent Accord, vous acceptez de nous indemniser pour de tels coûts.

La partie indemnisée aura le droit de se défendre ou de transiger et/ou de choisir une représentation légale et la partie indemnissante fournira toute l'assistance raisonnable, à vos frais.

23. Recours : Les violations du présent Accord peuvent faire l'objet d'une enquête et des poursuites judiciaires appropriées peuvent être intentées, y compris des mesures de redressement civiles, criminelles ou équitables. Vous comprenez et acceptez qu'Abbott puisse, à sa seule discrétion et sans préavis, mettre fin à votre accès à notre Site, supprimer tout contenu utilisateur non autorisé ou exercer tout autre recours disponible si nous estimons, à notre seule discrétion, que votre conduite ou la conduite de toute personne avec laquelle nous pensons que vous agissez de concert, ou le contenu utilisateur que vous fournissez, viole ou est incompatible avec le présent Accord ou la loi applicable, ou viole nos droits ou les droits de nos affiliés, de nos concédants de licence ou d'un autre Utilisateur de notre Site. Vous convenez que les dommages pécuniaires peuvent ne pas nous fournir un recours suffisant pour les violations du présent Accord et vous consentez à une injonction/interdiction ou à une autre mesure équitable pour ces violations. Une version imprimée du présent Accord et de tout avis connexe donné sous forme électronique sera admissible dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives fondées sur le présent Accord ou s'y rapportant dans la même mesure et sous réserve des mêmes conditions que les autres documents et dossiers commerciaux initialement générés et conservés sous forme imprimée.

24. Intégralité de l'accord : Le présent Accord constitue l'intégralité de l'entente entre les Parties et remplace et met fin à toutes les ententes, promesses, assurances, garanties, déclarations et ententes antérieures entre elles, qu'elles soient écrites ou orales, relatives à son objet. Chaque partie convient qu'elle n'aura aucun recours à l'égard d'une déclaration, d'une représentation, d'une assurance ou d'une garantie (qu'elle soit faite de manière innocente ou par négligence) qui n'est pas énoncée dans le présent Accord. Chaque partie convient qu'elle ne formulera aucune réclamation pour fausse déclaration innocente ou négligente ou déclaration inexacte faite avec négligence basée sur une déclaration quelconque dans le présent Accord.

25. Entrepreneurs indépendants : La relation entre la Clinique et nous est uniquement celle d'entrepreneurs indépendants et rien dans le présent Accord n'est destiné à créer un partenariat ou une coentreprise entre la Clinique et nous.

26. Cession : Vous ne pouvez céder aucun de vos droits ou responsabilités en vertu du présent Accord sans notre consentement écrit préalable, y compris en lien avec le transfert de contrôle ou de propriété de vos emplacements ou de votre pratique médicale. Nous comprenons que les personnes et entités sous contrat avec vous peuvent fournir certains services administratifs en votre nom en vertu du présent Accord.

27. Avantage des Parties : Vous et nous avons spécifiquement l'intention d'être les seuls bénéficiaires du présent Accord. Aucun Patient ou aucune autre personne ou entité qui est un tiers au présent Accord, autre que les autres membres de notre groupe de sociétés figurant expressément dans les présentes, n'a de droits en vertu du présent Accord ou en rapport avec celui-ci, sauf si la loi en dispose autrement.

28. Conditions de survie : Toute partie ou promesse du présent Accord qui, de par sa nature pratique, survivrait à la résiliation du présent Accord, survivra.

29. Forces intervenantes : Si une partie est empêchée de s'acquitter de ses obligations ou de ses objectifs en vertu du présent Accord en raison de causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, une catastrophe naturelle, un ennemi public, une guerre, une émeute, une catastrophe, une tempête, un tremblement de terre, d'autres forces naturelles, par

ordonnance du gouvernement, décret ou avis, en cas d'urgence publique, de grève, de réduction importante des systèmes de transport ou des services publics de communications; ou par les actes intentionnels de quiconque ne faisant pas partie du présent Accord, cette partie, sur avis écrit remis à l'autre, sera dispensée de cette exécution pendant la durée raisonnable de cet événement.

30. Renonciation : Si l'une des parties renonce à faire valoir une violation du présent Accord, cela ne sera pas considéré comme une renonciation à faire valoir toute autre violation du présent Accord. Notre manquement à insister sur l'exécution stricte de l'une ou l'autre des conditions générales du présent Accord ne constituera pas une renonciation de notre part à faire valoir ce défaut ou tout défaut d'exécution subséquent.

31. Divisibilité : Si, pour quelque raison que ce soit, une condition, une stipulation ou une partie du présent Accord est invalide, illégale ou ne peut être appliquée dans quelque juridiction que ce soit, toutes les autres conditions, stipulations ou parties resteront en vigueur et n'affecteront aucune autre condition, stipulation ou partie, ni n'invalideront ou ne rendront inapplicable cette condition, stipulation ou partie dans toute autre juridiction. La partie invalide ou inapplicable ne sera réformée que dans la mesure nécessaire pour la rendre valide et applicable et, une fois cette décision prise, cette réforme s'efforcera de donner effet, dans toute la mesure du possible, à l'intention initiale des Parties, telle qu'elle est énoncée dans le présent Accord.

32. Réserve des droits sur les services : Sous réserve des droits limités expressément accordés par les présentes, nous nous réservons tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Aucun droit ne vous est accordé autre que celui expressément énoncé aux présentes.

33. Langue : Les Parties conviennent que la langue anglaise sera la langue officielle du présent Accord et de tous les documents envisagés par le présent Accord. En cas de conflit, d'apparence de conflit ou d'ambiguïté entre l'une des clauses du présent accord en langue anglaise et la langue traduite, la formulation de la langue anglaise prévaut.

34. Loi applicable et lieu du procès :

Généralités : Les conditions du présent Accord sont régies et interprétées conformément aux stipulations de la présente Section énoncées ci-dessous, sans tenir compte des clauses relatives au choix de la loi applicable. En cas de conflit entre les lois, règles et réglementations du lieu où se trouve la Clinique, et celles de la loi applicable indiquée ci-dessous pour une juridiction particulière, les lois, règles et réglementations du pays désigné et non les lois du lieu où se trouve la Clinique prévaudront dans toute la mesure du possible. Nonobstant ce qui précède, en cas de violation ou de menace de violation de vos obligations en matière de confidentialité ou de propriété intellectuelle, nous aurons droit à une mesure de redressement fondée sur l'équité, y compris une ordonnance de protection, une injonction, une exécution en nature et toute autre mesure de redressement pouvant être obtenue auprès d'un tribunal compétent. Vous convenez que le présent Accord est pleinement exécutable dans le lieu où se trouve la Clinique recevant les Services dans le cadre du présent Accord, et vous convenez que la compétence et le lieu du procès sont correctement désignés en ce qui concerne toute procédure découlant du présent Accord ou de la relation entre les Parties aux présentes. Les Parties conviennent par les présentes que la Convention des Nations Unies sur les Accords ne régit pas le présent Accord de vente internationale de marchandises.

Pour les Cliniques au Canada : Le présent Accord et tout litige ou réclamation découlant de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent. Chaque partie accepte irrévocablement de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario pour tout litige ou réclamation découlant du présent Accord, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) et chacune des Parties aux présentes reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province. Les Parties conviennent par les présentes que la Convention des Nations Unies sur les Accords ne régit pas le présent Accord de vente internationale de marchandises.

35. Règlement des litiges : Si un litige naît entre les Parties au sujet du présent Accord, les Parties tenteront de résoudre ce litige de bonne foi par voie de négociation directe entre les représentants de chaque Partie. Si ces négociations ne permettent pas de résoudre le problème dans les vingt-huit (28) jours suivant la notification du litige, celui-ci sera résolu par la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges (« REL ») suivante, sauf dans la mesure où le présent

Accord est soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'un pays, comme indiqué expressément à la Section 34.

Pour engager une procédure de REL, une Partie notifie par écrit à l'autre Partie les questions à résoudre dans le cadre du REL. Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification de REL, l'autre Partie peut, par notification écrite, ajouter d'autres questions à résoudre. Dans les vingt-et-un (21) jours suivant la réception de la notification initiale de REL, les Parties choisissent une personne neutre, indépendante, impartiale, libre de tout conflit et acceptable pour les deux Parties, afin de présider la procédure. Si les Parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une personne neutre mutuellement acceptable dans ce délai, chaque Partie choisira une personne neutre indépendante, impartiale et libre de tout conflit, et ces deux personnes neutres choisiront une troisième personne neutre indépendante, impartiale et libre de tout conflit dans les dix (10) jours qui suivent. Aucune des personnes neutres choisies ne peut être un employé, un dirigeant ou un administrateur, en exercice ou anciennement en exercice, de l'une ou l'autre des Parties, de ses filiales ou de ses sociétés affiliées. Les Parties se réunissent dans un lieu convenu d'un commun accord pour tenir une audience devant cette personne neutre au plus tard cinquante-six (56) jours après le choix de la personne neutre (à moins que les Parties n'en conviennent autrement).

La procédure de REL comprend un échange de pièces préalable à l'audience et un résumé des témoignages sur lesquels chaque Partie s'appuie, des propositions de décisions et de mesures correctives sur chaque question, ainsi qu'un mémoire à l'appui des propositions de décisions et de mesures correctives de chaque Partie, qui ne doit pas dépasser vingt (20) pages. L'échange préalable à l'audience doit être effectué au plus tard dix (10) jours avant la date de l'audience. Tout litige relatif à l'échange préalable à l'audience est résolu par la personne neutre. Aucune communication de pièces n'est autorisée par quelque moyen que ce soit, y compris les dépositions, les interrogatoires, les demandes d'aveux ou la production de documents. La langue utilisée dans la procédure de REL est l'anglais, sauf accord contraire des Parties.

L'audience se déroule sur deux (2) jours consécutifs, chaque Partie ayant droit à cinq (5) heures d'audience pour présenter ses arguments, y compris le contre-interrogatoire. La personne neutre adopte intégralement la décision et la mesure corrective proposées par l'une des Parties sur chaque point litigieux, mais elle peut adopter les décisions et mesures correctives proposées par une Partie sur certains points et les décisions et mesures correctives proposées par l'autre Partie sur d'autres points. La personne neutre statue dans les quatorze (14) jours suivant l'audience, n'émet pas d'avis écrit et ne renvoie aucune partie du litige à la médiation sans l'accord écrit préalable des parties. Les décisions de la personne neutre sont contraignantes et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Elles peuvent être considérées comme un jugement définitif par tout tribunal compétent. La ou les personnes neutres perçoivent des honoraires raisonnables, majorés de leurs frais. Ces honoraires et frais, ainsi que les honoraires et frais de justice raisonnables de la Partie obtenant gain de cause (y compris l'intégralité des honoraires et frais des témoins experts), les honoraires et frais d'un sténographe judiciaire et les frais d'une salle d'audience, seront réglés comme suit :

- (i) si la ou les personnes neutres se prononcent en faveur d'une Partie sur toutes les questions litigieuses dans le cadre du REL, la Partie perdante paiera 100 % de ces honoraires et frais.
- (ii) si la ou les personnes neutres se prononcent en faveur d'une Partie sur certaines questions et en faveur de l'autre Partie sur d'autres questions, elles rendent leur décision avec une décision écrite sur la manière dont ces honoraires et frais doivent être répartis entre les Parties. La ou les personnes neutres répartissent les honoraires et les frais d'une manière qui soit raisonnablement en rapport avec l'issue du REL, la Partie qui obtient gain de cause sur un plus grand nombre de questions, ou sur des questions de plus grande valeur ou gravité, récupérant une part relativement plus importante de ses honoraires et frais de justice.

36. Avis concernant Apple : Cette section ne s'applique que dans la mesure où vous utilisez notre ou nos application(s) mobiles sur un appareil iOS en lien avec les Services. Vous reconnaissez que le présent Accord est conclu entre vous et nous seulement, et non avec Apple Inc. (« **Apple** »), et Apple n'est pas responsable des Services et de leur contenu. Votre droit d'utiliser les Services sous forme d'application sur un appareil iOS est limité à une licence non transférable d'utilisation de l'application sur tous les produits de marque Apple que l'utilisateur

Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Conditions générales d'utilisation et
Accord sur le traitement des données

possède ou contrôle et dans les limites autorisées par les Règles d'utilisation énoncées dans les Conditions générales d'utilisation des services Apple Media. Apple n'a aucune obligation de fournir des services de maintenance et d'assistance concernant les Services. En cas de non-conformité des Services à toute garantie applicable, vous pouvez en informer Apple et Apple vous remboursera tout prix d'achat applicable à l'application mobile; et, dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, Apple n'a aucune autre obligation de garantie que ce soit en ce qui concerne les Services. Apple n'est pas responsable du traitement de toute réclamation de votre part ou de la part d'un tiers concernant les Services ou votre possession et/ou utilisation des Services, y compris : (a) les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits; (b) toute réclamation selon laquelle les Services ne sont pas conformes à toute exigence légale ou réglementaire applicable; et (c) les réclamations découlant de la protection des consommateurs, de la vie privée ou d'une législation similaire. Toute responsabilité de ce genre est attribuée entre nous et vous en vertu du présent Accord. Apple n'est pas responsable de l'enquête, de la défense, du règlement et de la décharge de toute réclamation d'un tiers selon laquelle les Services et/ou votre possession et utilisation des Services enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Vous acceptez de vous conformer à toutes les conditions applicables aux tiers lorsque vous utilisez les Services. Apple et les filiales d'Apple sont des tiers bénéficiaires du présent Accord, et dès votre acceptation du présent Accord, Apple aura le droit (et sera réputée avoir accepté le droit) d'appliquer le présent Accord contre vous en tant que tiers bénéficiaire du présent Accord. Vous convenez qu'Apple n'est pas responsable des services de maintenance et de soutien liés aux Services.

37. Avis concernant Google : Cette section ne s'applique que dans la mesure où vous utilisez notre ou nos application(s) mobiles sur un appareil Android en lien avec les Services. Vous reconnaissez que le présent Accord est conclu entre vous et nous seulement, et non avec Alphabet Inc. (« **Google** »), et Google n'est pas responsable des Services et de leur contenu. Vous convenez que Google n'est pas responsable des services de maintenance et de soutien liés aux Services. La Clinique accepte d'utiliser les Données uniquement pour prodiguer des soins aux Patients.

38. Modifications apportées au présent Accord : Abbott se réserve le droit de modifier le présent Accord à tout moment, à sa discrétion et sans préavis. Les Utilisateurs de notre Site sont tenus de consulter régulièrement le présent Accord pour vérifier les modifications éventuellement apportées, car elles vous lient. Nous vous encourageons à consulter le présent Accord chaque fois que vous utilisez notre Site. Les mises à jour seront indiquées par une modification de la Date d'entrée en vigueur et votre utilisation continue de notre site et votre accès continu au Réseau de soins aux patients et aux services de Merlin.net après une telle modification constituent votre accord pour suivre et être lié par la version la plus récente du présent Accord. Vous pourrez enregistrer ou imprimer les modifications apportées aux présentes Conditions d'utilisation sous une forme lisible.

39. Définition d'Abbott. Aux fins du présent Accord, Abbott désigne votre société affiliée locale à Abbott pour votre emplacement principal, comme indiqué à l'adresse <https://www.cardiovascular.abbott/int/en/hcp/products/cardiac-rhythm-management/affiliates.html>

40. Coordonnées : Si vous avez des questions concernant le présent Accord, si vous ne souhaitez plus être un Utilisateur de notre Site ou si un Patient ne souhaite plus participer à Merlin.net, veuillez communiquer avec nous à l'adresse cnprivacy@abbott.com. **Veillez imprimer une copie du présent Accord pour vos dossiers.**

**POUR LES UTILISATEURS DU CANADA, VEUILLEZ CONSULTER L'ACCORD RELATIF AU
TRAITEMENT DES DONNÉES CI-DESSOUS**

**ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES DU RÉSEAU DE SOINS AUX PATIENTS
MERLIN.NET™.**

Date d'entrée en vigueur : Janvier 2024

**INTÉGRATION DES CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
ENTRE LES RESPONSABLES DU TRAITEMENT DES DONNÉES ET LES SOUS-TRAITANTS
DES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 28(7) DU RGPD DE LA DÉCISION (EU) 2021/915 DU 4
JUN 2021**

Ces Clauses font partie de l'Accord relatif au Réseau des soins aux patients de Merlin.net (l'« **Accord** ») qui régit la prestation de Services (tels que définis dans l'Accord) au responsable du traitement des données et ne s'appliquent que lorsque le sous-traitant des données traite des données personnelles au nom du responsable du traitement des données. Le responsable du traitement des données reconnaît que le sous-traitant des données est assujéti aux lois de l'UE et des États membres de l'UE relatives aux dispositifs médicaux, qui exigent qu'il traite certaines données personnelles en tant que responsable du traitement des données pour se conformer à ces lois, en particulier pour la surveillance post-commercialisation, la gestion de la qualité des dispositifs médicaux, y compris le développement et l'amélioration des produits, la sécurité, la performance et la vigilance. Le sous-traitant des données se réserve le droit de vérifier que toute demande de portabilité a été faite par une personne concernée plutôt que par le responsable du traitement des données.

SECTION I

Clause 1

Objectif et portée

- (a) L'objectif de ces Clauses contractuelles types (les « Clauses ») est d'assurer la conformité aux articles 28(3) et (4) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et la libre circulation de ces données.
- (b) Les responsables du traitement des données et sous-traitants des données énumérés à l'annexe I ont accepté ces clauses afin d'assurer la conformité aux articles 28(3) et (4) du règlement (UE) 2016/679 et/ou à l'article 29 (3) et (4) du règlement (UE) 2018/1725.
- (c) Ces Clauses s'appliquent au traitement des données personnelles tel que spécifié à l'Annexe II.
- (d) Les annexes I à IV font partie intégrante des Clauses.
- (e) Ces Clauses sont sans préjudice des obligations auxquelles le responsable du traitement des données est soumis en vertu du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725.
- (f) Ces Clauses ne garantissent pas par elles-mêmes le respect des obligations liées aux transferts internationaux conformément au Chapitre V du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725.

Clause 2

Invariabilité des clauses

- (a) Les Parties s'engagent à ne pas modifier les Clauses, sauf pour ajouter des informations aux Annexes ou mettre à jour les informations qu'elles contiennent.

- (b) Cela n'empêche pas les Parties d'inclure les clauses contractuelles types énoncées dans les présentes Clauses dans un contrat plus large, ou d'ajouter d'autres clauses ou garanties supplémentaires à condition qu'elles ne contredisent pas directement ou indirectement les Clauses ou ne nuisent pas aux droits ou libertés fondamentaux des personnes concernées.

Clause 3

Interprétation

- (a) Lorsque ces Clauses utilisent respectivement les termes définis dans le Règlement (UE) 2016/679 ou le Règlement (UE) 2018/1725, ces termes ont le même sens que dans ce Règlement.
- (b) Ces Clauses doivent être lues et interprétées à la lumière des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 ou du Règlement (UE) 2018/1725 respectivement.
- (c) Ces Clauses ne doivent pas être interprétées d'une manière qui va à l'encontre des droits et obligations prévus dans le Règlement (UE) 2016/679 / Règlement (UE) 2018/1725 ou d'une manière qui porte préjudice aux droits ou libertés fondamentaux des personnes concernées.

Clause 4

Hiérarchie

En cas de contradiction entre les présentes Clauses et les dispositions des accords connexes entre les Parties existant au moment où ces Clauses sont convenues ou conclues par la suite, ces Clauses prévaudront.

Clause 5

Clause d'adhésion

- (a) Toute entité qui n'est pas partie aux présentes Clauses peut, avec l'accord de toutes les Parties, se conformer aux présentes Clauses à tout moment en tant que responsable du traitement des données ou sous-traitant des données en remplissant les Annexes et en signant l'Annexe I.
- (b) Une fois les Annexes (a) remplies et signées, l'entité accédante sera traitée comme une Partie aux présentes Clauses et aura les droits et obligations d'un responsable du traitement des données ou d'un sous-traitant des données, conformément à sa désignation à l'Annexe I.
- (c) L'entité accédante n'aura aucun droit ou obligation découlant des présentes Clauses de la période précédant la date à laquelle elle est devenue une Partie.

SECTION II – OBLIGATIONS DES PARTIES

Clause 6

Description du ou des traitements

Les détails des opérations de traitement, en particulier les catégories de données personnelles et les fins de traitement pour lesquelles les données personnelles sont traitées au nom du responsable du traitement des données des données, sont précisés à l'Annexe II.

Clause 7

Obligations des Parties

7.1. Instructions

- (a) Le sous-traitant des données ne traitera les données personnelles que sur la base d'instructions documentées du responsable du traitement des données, sauf si la loi de l'Union ou de l'État membre à laquelle le sous-traitant des données est soumis l'exige. Dans ce cas, le sous-traitant des données doit informer le responsable du traitement des données de cette exigence légale avant le traitement, à moins que la loi ne l'interdise pour des motifs d'intérêt public importants.

Des instructions subséquentes peuvent également être données par le responsable du traitement des données tout au long du traitement des données personnelles. Ces instructions doivent toujours être documentées.

- (b) Le sous-traitant des données doit immédiatement informer le responsable du traitement des données si, de l'avis du sous-traitant des données, les instructions données par le responsable du traitement des données enfreignent le Règlement (UE) 2016/679/Règlement (UE) 2018/1725 ou les dispositions applicables en matière de protection des données de l'Union ou de l'État membre.

7.2. Limitation de l'objectif

Le sous-traitant des données ne traitera les données personnelles qu'aux fins spécifiques du ou des traitements, comme indiqué à l'Annexe II, à moins qu'il ne reçoive d'autres instructions du responsable du traitement des données.

7.3. Durée du traitement des données personnelles

Le traitement par le sous-traitant des données ne doit avoir lieu que pour la durée spécifiée à l'Annexe II.

7.4. Sécurité du traitement

- (a) Le sous-traitant des données doit au moins mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles spécifiées à l'Annexe III pour assurer la sécurité des données personnelles. Cela comprend la protection des données contre une violation de la sécurité entraînant une destruction accidentelle ou illégale, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'accès aux données (brèche de données personnelles). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, les Parties doivent tenir compte de l'état de pointe, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des objectifs du traitement et des risques encourus pour les personnes concernées.
- (b) Le sous-traitant des données accordera l'accès aux données personnelles traitées aux membres de son personnel uniquement dans la mesure strictement nécessaire à la mise en œuvre, à la gestion et à la surveillance du contrat. Le sous-traitant des données doit s'assurer que les personnes autorisées à traiter les données personnelles reçues se sont engagées à la confidentialité ou sont assujetties à une obligation légale de confidentialité appropriée.

7.5. Données sensibles

Si le traitement implique des données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, des opinions politiques, des croyances religieuses ou philosophiques, ou l'appartenance à un syndicat, des données génétiques ou biométriques dans le but d'identifier de manière unique une personne physique, des données concernant la santé ou la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne, ou des données relatives aux condamnations et infractions criminelles (les « Données sensibles »), le sous-traitant des données doit appliquer des restrictions spécifiques et/ou des mesures de protection supplémentaires.

7.6 Documentation et conformité

- (a) Les Parties seront en mesure de démontrer la conformité aux présentes Clauses.
- (b) Le sous-traitant des données traitera rapidement et adéquatement les demandes de renseignements du responsable du traitement des données concernant le traitement des données conformément aux présentes Clauses.
- (c) Le sous-traitant des données doit mettre à la disposition du responsable du traitement des données tous les renseignements nécessaires pour démontrer la conformité aux obligations énoncées dans les présentes Clauses et découlant directement du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725. À la demande du responsable du traitement des données, le sous-traitant des données doit également permettre et contribuer aux audits des activités de traitement couvertes par les présentes Clauses, à des intervalles raisonnables ou s'il y a des indications de non-conformité. Pour décider d'un examen ou d'un audit, le responsable du traitement des données peut tenir compte des certifications pertinentes détenues par le sous-traitant des données.

- (d) Le responsable du traitement des données peut choisir de mener l'audit seul ou de mandater un vérificateur indépendant. Les vérifications peuvent également inclure des inspections dans les locaux ou les installations physiques du sous-traitant des données et doivent, le cas échéant, être effectuées avec un préavis raisonnable.
- (e) Les Parties mettront à la disposition de l'autorité ou des autorités de surveillance compétentes, sur demande, les informations mentionnées dans la présente Clause, y compris les résultats de toute vérification.

7.7. Utilisation de sous-traitants des données ultérieurs

- (a) Le sous-traitant des données a l'autorisation générale du responsable du traitement des données pour l'engagement de sous-traitant des données ultérieurs à partir d'une liste convenue. Le sous-traitant des données doit spécifiquement informer par écrit le responsable du traitement des données de tout changement prévu de cette liste par l'ajout ou le remplacement de sous-traitant des données ultérieur au moins 90 jours à l'avance, donnant ainsi au sous-traitant des données suffisamment de temps pour pouvoir s'opposer à ces changements avant l'engagement du ou des sous-traitants des données ultérieurs concernés. Le sous-traitant des données doit fournir au responsable du traitement des données les informations nécessaires pour lui permettre d'exercer le droit de s'opposer.
- (b) Lorsque le sous-traitant des données engage un sous-traitant des données ultérieur pour réaliser des activités de traitement spécifiques (au nom du responsable du traitement des données), il le fera au moyen d'un contrat qui impose au sous-traitant des données ultérieur, en substance, les mêmes obligations de protection des données que celles imposées au sous-traitant des données conformément aux présentes Clauses. Le sous-traitant des données doit s'assurer que le sous-traitant des données ultérieur se conforme aux obligations auxquelles le sous-traitant des données est soumis en vertu des présentes Clauses et du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725.
- (c) À la demande du responsable du traitement des données, le sous-traitant des données doit fournir une copie de cet accord de sous-traitant des données ultérieur et de toute modification subséquente au responsable du traitement des données. Dans la mesure nécessaire pour protéger le secret commercial ou d'autres renseignements confidentiels, y compris les données personnelles, le sous-traitant des données peut refaire le texte de l'accord avant de partager la copie.
- (d) Le sous-traitant des données demeure entièrement responsable envers le responsable du traitement des données de l'exécution des obligations du sous-traitant des données ultérieur conformément à son contrat avec le sous-traitant des données. Le sous-traitant des données doit aviser le responsable du traitement des données de tout défaut du sous-traitant des données ultérieur de remplir ses obligations contractuelles.
- (e) Le sous-traitant des données doit convenir d'une clause de bénéficiaire tiers avec le sous-traitant des données ultérieur selon laquelle – dans le cas où le sous-traitant des données a effectivement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable – le responsable du traitement des données aura le droit de résilier le contrat du sous-traitant des données ultérieur et d'ordonner au sous-traitant des données ultérieur d'effacer ou de retourner les données personnelles.

7.8. Transferts internationaux

- (a) Tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par le sous-traitant des données ne doit être effectué que sur la base d'instructions documentées du responsable du traitement des données ou afin de satisfaire à une exigence spécifique en vertu de la loi de l'Union ou de l'État membre à laquelle le sous-traitant des données est soumis et doit avoir lieu conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 ou du règlement (UE) 2018/1725.
- (b) Le sous-traitant des données convient que lorsque le responsable du traitement des données engage un sous-traitant des données conformément à la clause 7.7. pour la réalisation d'activités de traitement spécifiques (au nom du responsable du traitement des données) et ces activités de traitement impliquent un transfert de données personnelles au sens du chapitre V du règlement (UE) 2016/679, le sous-traitant des données et le sous-traitant des données ultérieur

peuvent assurer la conformité au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 en utilisant des clauses contractuelles types adoptées par la Commission conformément à l'article 46(2) du règlement (UE) 2016/679, à condition que les conditions d'utilisation de ces clauses contractuelles types soient respectées.

Clause 8

Assistance au responsable du traitement des données

- (a) Le sous-traitant des données doit aviser rapidement le responsable du traitement des données de toute demande qu'il a reçue de la personne concernée. Il ne doit pas répondre à la demande elle-même, à moins d'y être autorisé par le responsable du traitement des données.
- (b) Le sous-traitant des données doit aider le responsable du traitement des données à remplir ses obligations de répondre aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits, en tenant compte de la nature du traitement. Dans l'exécution de ses obligations conformément aux points (a) et (b), le sous-traitant des données doit se conformer aux instructions du responsable du traitement des données
- (c) En plus de l'obligation du sous-traitant des données d'aider le responsable du traitement des données en vertu de l'article 8(b), le sous-traitant des données doit en outre aider le responsable du traitement des données à assurer le respect des obligations suivantes, en tenant compte de la nature du traitement des données et des renseignements mis à la disposition du sous-traitant des données :
 - (1) l'obligation d'effectuer une évaluation de l'impact des opérations de traitement envisagées sur la protection des données personnelles (une « Évaluation de l'impact sur la protection des données ») lorsqu'un type de traitement est susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques;
 - (2) l'obligation de consulter les autorités de surveillance compétentes avant le traitement lorsqu'une Évaluation de l'impact sur la protection des données indique que le traitement entraînerait un risque élevé en l'absence de mesures prises par le responsable du traitement des données pour atténuer le risque;
 - (3) l'obligation de s'assurer que les données personnelles sont exactes et à jour, en informant le responsable du traitement des données sans délai si le sous-traitant des données apprend que les données personnelles qu'il traite sont inexactes ou sont devenues obsolètes; et
 - (4) les obligations de l'article 32 du règlement (UE) 2016/679.
- (d) Les Parties doivent indiquer à l'Annexe III les mesures techniques et organisationnelles appropriées par lesquelles le sous-traitant des données est tenu d'aider le responsable du traitement des données dans l'application de la présente Clause ainsi que la portée et l'étendue de l'assistance requise.

Clause 9

Avis de violation de données personnelles

En cas de violation de données personnelles, le sous-traitant des données doit coopérer avec le responsable du traitement des données et l'aider à se conformer à ses obligations en vertu des articles 33 et 34 du règlement (UE) 2016/679 ou des articles 34 et 35 du règlement (UE) 2018/1725, le cas échéant, en tenant compte de la nature du traitement et des renseignements mis à la disposition du sous-traitant des données.

9.1 Violation de données concernant les données traitées par le responsable du traitement des données

En cas de violation de données personnelles concernant les données traitées par le responsable du traitement des données, le sous-traitant des données doit aider le sous-traitant des données :

- (a) en avisant l'autorité de contrôle compétente de la violation des données personnelles, sans délai indu après que le responsable du traitement des données en ait pris connaissance, le cas échéant/(à moins que la violation des données personnelles ne soit peu susceptible d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes physiques);
- (b) en obtenant les renseignements suivants qui, conformément à l'article 33(3) du Règlement (UE) 2016/679, doivent être énoncés dans l'avis du responsable du traitement des données et doivent au moins inclure :
 - (1) la nature des données personnelles, y compris, dans la mesure du possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées et les catégories et le nombre approximatif de dossiers de données personnelles concernés;
 - (2) les conséquences probables de la violation des données personnelles; et
 - (3) les mesures prises ou proposées par le responsable du traitement des données pour remédier à la violation des données personnelles, y compris, le cas échéant, les mesures visant à atténuer ses effets indésirables possibles.

Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir tous ces renseignements en même temps, l'avis initial doit contenir les renseignements alors disponibles et d'autres renseignements doivent, dès qu'ils deviennent disponibles, être fournis par la suite sans délai indu; et

- (c) en se conformant, conformément à l'article 34 du Règlement (UE) 2016/679, à l'obligation de communiquer sans délai indu la violation de données personnelles à la personne concernée, lorsque la violation de données personnelles est susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

9.2 Violation de données concernant les données traitées par le sous-traitant des données

En cas de violation de données personnelles concernant les données traitées par le sous-traitant des données, le sous-traitant des données doit aviser le responsable du traitement des données sans délai indu après que le sous-traitant des données ait pris connaissance de la violation. Cette notification doit contenir, au moins :

- (a) une description de la nature de la violation (y compris, dans la mesure du possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées et de dossiers de données concernés);
- (b) les détails d'un point de contact où plus d'informations concernant la violation de données personnelles peuvent être obtenues; et
- (c) ses conséquences probables et les mesures prises ou proposées pour remédier à la violation, y compris pour atténuer ses effets indésirables possibles.

Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir tous ces renseignements en même temps, l'avis initial doit contenir les renseignements alors disponibles et d'autres renseignements doivent, dès qu'ils deviennent disponibles, être fournis par la suite sans délai indu.

Les Parties doivent exposer à l'Annexe III tous les autres éléments devant être fournis par le sous-traitant des données lors de l'assistance au responsable du traitement des données dans le respect des obligations du responsable du traitement des données en vertu des Articles 33 et 34 du Règlement (UE) 2016/679.

SECTION III – DISPOSITIONS FINALES

Clause 10

Non-respect des Clauses et résiliation

- (a) Sans préjudice de toute disposition du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725, dans le cas où le sous-traitant des données viole ses obligations en vertu des présentes Clauses, le responsable du traitement des données peut demander au sous-traitant des données de suspendre le traitement des données personnelles jusqu'à ce que ce dernier soit conforme aux présentes Clauses ou que le contrat soit résilié. Le sous-traitant des données

doit informer rapidement le responsable du traitement des données au cas où il serait incapable de se conformer aux présentes Clauses, pour quelque raison que ce soit.

- (b) Le responsable du traitement des données a le droit de résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement des données personnelles conformément aux présentes Clauses si :
- (1) le traitement des données personnelles par le sous-traitant des données a été suspendu par le responsable du traitement des données conformément au point (a) et si la conformité aux présentes Clauses n'est pas rétablie dans un délai raisonnable et dans tous les cas dans le mois suivant la suspension;
 - (2) le sous-traitant des données contrevient substantiellement ou de façon persistante aux présentes Clauses ou à ses obligations en vertu du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725; ou
 - (3) le sous-traitant des données ne se conforme pas à une décision exécutoire d'un tribunal compétent ou d'une ou plusieurs autorités de surveillance compétentes concernant ses obligations en vertu des présentes Clauses ou du Règlement (UE) 2016/679 et/ou du Règlement (UE) 2018/1725.
- (c) Le sous-traitant des données aura le droit de résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement des données personnelles en vertu des présentes Clauses lorsque, après avoir informé le responsable du traitement des données que ses instructions enfreignent les exigences légales applicables conformément à la Clause 7.1 (b), le responsable du traitement des données insiste pour se conformer aux instructions.
- (d) Après la résiliation du contrat, le sous-traitant des données doit, au choix du responsable du traitement des données, supprimer toutes les données personnelles traitées au nom du responsable du traitement des données et certifier au responsable du traitement des données qu'il l'a fait, ou retourner toutes les données personnelles au responsable du traitement des données et supprimer les copies existantes, sauf si la loi de l'Union ou de l'État membre exige le stockage des données personnelles. Jusqu'à ce que les données soient supprimées ou retournées, le sous-traitant des données continuera d'assurer la conformité à ces Clauses.

ANNEXE I LISTE DES PARTIES

Responsable du traitement des données :

1. Nom : Clinique
Adresse : Emplacement de la clinique
Nom, poste et coordonnées de la personne-ressource : Responsable de la protection des données

Sous-traitant des données :

1. Nom et adresse : Entité d'Abbott comme énoncé à la clause 37 de l'Accord
Nom, poste et coordonnées de la personne-ressource : Responsable de la protection des données d'Abbott pour l'UE disponible à l'adresse <https://www.abbott.com/eudpoforms.html>

ANNEXE II : DESCRIPTION DU TRAITEMENT

Catégories de personnes concernées dont les données personnelles sont traitées

- (i) Les employés de la clinique ou d'autres utilisateurs autorisés ont fourni un Identifiant d'utilisateur administratif pour le Réseau de soins aux patients Merlin.net™ et les utilisateurs autorisés de la clinique ont fourni un code d'utilisateur au Réseau de soins aux patients Merlin.net™.
- (ii) Patients inscrits à Merlin.net par une clinique.

Catégories de données personnelles traitées

Employés de la clinique ou autres utilisateurs autorisés : nom, numéro de téléphone, adresse courriel, nom de la clinique et pays de la clinique. Les renseignements supplémentaires, si la clinique le fournit, comprennent le titre ou le rôle du poste et l'identifiant de la clinique.

Patients inscrits à Merlin.net™ par vous. Les champs de données obligatoires du patient comprennent la date de naissance, le numéro de série du dispositif implanté et les renseignements relatifs au fonctionnement du dispositif implanté. Le prénom et le nom de famille du patient peuvent être requis selon qu'un Identifiant de patient est fourni par la clinique. Selon le dispositif implanté, le numéro de téléphone principal, le courriel et/ou la date d'implantation du patient peuvent être requis. Les données supplémentaires du patient, si elles sont fournies par la clinique, comprennent le sexe, la langue de préférence, un numéro de patient attribué par la clinique ou un autre identifiant du patient, et une personne à contacter en cas d'urgence pour le patient, y compris son nom, son numéro de téléphone et son adresse.

Les Données sensibles traitées (le cas échéant) et les restrictions ou les mesures de protection appliquées qui tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques impliqués, comme la limitation stricte de l'objectif, les restrictions d'accès (y compris l'accès uniquement pour le personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions pour les transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.

Les données supplémentaires du patient, si elles sont fournies par la clinique, comprennent la race, les médicaments, les hospitalisations, les renseignements sur l'état du patient, les diagnostics et le traitement.

Nature du traitement

Les données personnelles seront soumises aux opérations de traitement suivantes :

- recevoir les données, y compris la collecte, l'accès, la récupération, l'enregistrement et la saisie de données;
- conserver les données, y compris le stockage, l'organisation et la structuration;
- protéger les données, y compris restreindre, chiffrer et tester la sécurité;
- retourner les données à l'exportateur de données;
- effacer les données, y compris la destruction et la suppression;
- soutenir les dispositifs cardiaques implantés;
- pour les dispositifs qui prennent en charge les capacités de programmation à distance, permettre au fournisseur de soins de santé d'apporter des ajustements aux appareils à distance par l'intermédiaire de Merlin.net;
- former sur Merlin.net™ et l'entretenir;
- collecter et héberger les données;
- transmission par transmetteurs électroniques (moniteurs);
- rapports d'information et de transmission;
- à votre demande, de l'aide pour l'interprétation ou l'analyse de certains renseignements liés au dispositif;
- services de soutien technique et clinique; et
- Les Patients porteurs d'un dispositif cardiaque implanté Abbott peuvent envoyer des transmissions automatisées d'informations collectées à partir de leur dispositif médical implanté respectif à Merlin.net pour que la clinique et l'équipe médicale de ce Patient reçoivent des mises à jour régulières sur les performances et l'état de leur dispositif cardiaque implanté pour la surveillance à distance de certains aspects de l'état de santé du Patient.

**Réseau de soins aux patients Merlin.net™
Accord relatif au traitement des données**

Finalité(s) pour laquelle/lesquelles les données personnelles sont traitées pour le compte du responsable du traitement des données

Pour fournir, exploiter et maintenir le Réseau de soins aux patients Merlin.net™, y compris le traitement nécessaire pour fournir des services d'assistance en lien avec le fonctionnement des dispositifs surveillés par les Services Merlin.net.

Durée du traitement

L'importateur de données continuera à stocker les données personnelles des patients de l'exportateur de données pendant la période où le responsable du traitement des données utilise les services, à moins que le responsable du traitement des données ne choisisse de supprimer les données personnelles de ses patients plus tôt. En outre, le sous-traitant des données peut conserver les données personnelles conformément aux exigences légales applicables.

Pour le traitement par des sous-traitants des données (ultérieurs) des données, précisez également le sujet, la nature et la durée du traitement

Nom du sous-traitant des données ultérieur	Adresse du sous-traitant des données ultérieur	Description des services	Emplacement à partir duquel les services sont fournis
Abbott Laboratories	15900 Valley View Court, Sylmar, California 91342 États-Unis,	Fournir, exploiter et entretenir le réseau de soins aux patients Merlin.net™	États-Unis Clauses contractuelles types entre sous-traitants des données
St. Jude Medical Sweden AB	Isafjordsgata 15 164 40 Kista Suède	Fournir du soutien à la clientèle, en particulier le dépannage et d'autres applications et logiciels.	Suède
Microsoft Azure	700 Bellevue Way NE - 22nd Floor Bellevue, Washington, 98004 États-Unis	Service d'hébergement Azure pour les données cryptées à partir du 3e trimestre 23	Irlande Documents de licence (microsoft.com)
Twilio	101 Spear Street, First Floor, San Francisco, California 94105 États-Unis	Utilisé par Abbott Heart Failure pour le service de messages téléphoniques automatisés décrit dans l'Avis de confidentialité de Merlin	États-Unis
Five9	3001 Bishop Drive, Suite 350, San Ramon, California 94583 États-Unis	Utilisé par le pôle gestion de CardioRhythm en tant que système de communications téléphoniques en nuage pour les services d'assistance de Merlin	États-Unis
Salesforce	415 Mission Street, 3rd Floor, San Francisco, California 94105, États-Unis	Système de gestion de la relation client utilisé par le pôle gestion CardioRhythm d'Abbott afin de fournir des services d'assistance pour SyncUp	États-Unis

ANNEXE III MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES, Y COMPRIS DES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

MESURES DU RÉSEAU DE SOINS AUX PATIENTS MERLIN.NET™ D'ABBOTT

AGRÈMENTS/CERTIFICATIONS

1. **ISO 27001 :**

Abbott et Merlin.net sont certifiés par la norme de gestion de la sécurité de l'information ISO/IEC 27001:2013. La certification ISO reconnaît que Merlin.net a établi des processus et des normes qui maintiennent les niveaux requis de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité pour les clients. Une copie à jour de la certification ISO pour Merlin.net est disponible sur demande.

Mesures de sécurité

Abbott a mis en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes pour assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues de ses systèmes et services de traitement :

1. Contrôle physique de l'accès aux zones de traitement (confidentialité) :

Les mesures prises par le fournisseur de services en nuage d'Abbott, chef de file du secteur, pour empêcher tout accès non autorisé aux équipements de traitement des données (par exemple, les téléphones, les serveurs de base de données et d'application, et le matériel associé) dans lesquels des données personnelles sont traitées, comprennent les mesures appropriées suivantes :

- (i) les actifs de Merlin.net sont hébergés dans deux centres de données informatiques certifiés ISO/IEC 27001:2013;
- (ii) les centres de données sont surveillés 24 heures sur 24 par des agents de sécurité et/ou des caméras de sécurité et d'autres capteurs qui peuvent détecter et suivre les personnes non autorisées;
- (iii) l'accès physique aux installations, y compris aux centres de données, est accordé en fonction de la responsabilité professionnelle et nécessite l'approbation de la direction;
- (iv) les visiteurs signent un registre des visiteurs avant d'entrer et doivent être escortés par le personnel d'Abbott à tout moment; et
- (v) les droits d'accès physique et les contrôles d'authentification (par exemple, les lecteurs de cartes) aux points d'entrée et de sortie sont mis en œuvre, documentés et régulièrement vérifiés.

2. Contrôle de l'accès aux systèmes de traitement des données (confidentialité) :

Abbott prend des mesures appropriées pour empêcher l'utilisation de ses systèmes de traitement des données par des personnes non autorisées. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) authentification multifactorielle;
- (ii) restriction de l'accès aux services grâce au cryptage, aux algorithmes de signature et aux certificats sécurisés;
- (iii) stockage des données dans une base de données sécurisée qui utilise le cryptage au niveau du disque;
- (iv) utilisation des normes industrielles en matière de cryptage et de mot de passe (par exemple, longueur minimale, utilisation de caractères spéciaux, expiration, etc.);
- (v) verrouillage de l'accès après des tentatives de connexion infructueuses ou l'inactivité et avoir une méthode pour réinitialiser les identifiants d'accès verrouillés.

3. Contrôle d'accès pour l'utilisation de certaines zones des systèmes de traitement des données par le personnel autorisé d'Abbott (confidentialité) :

Le personnel d'Abbott autorisé à utiliser les systèmes de traitement des données ne peut accéder aux données personnelles que s'il dispose d'une autorisation d'accès suffisante. À cette fin, Abbott a mis en œuvre les contrôles suivants :

- (i) l'accès est limité sur la base des rôles et des responsabilités et est accordé aux utilisateurs conformément aux principes du besoin de savoir et du moindre privilège;
- (ii) l'accès privilégié est accordé aux administrateurs autorisés, en fonction des responsabilités professionnelles;
- (iii) les droits d'accès sont revus périodiquement afin de s'assurer que les droits d'accès corrects sont accordés;
- (iv) lorsque les rôles et les responsabilités changent, les droits d'accès sont supprimés, même en cas de résiliation; et
- (v) des mesures disciplinaires efficaces à l'encontre des personnes qui accèdent aux données personnelles sans autorisation.

4. Configuration et sécurité de la clinique :

Le groupe « Opérations de soins à distance » d'Abbott est responsable de la mise en place initiale des cliniques lors de l'inscription. Un compte d'administrateur de clinique est fourni dans le but de créer, d'administrer et de maintenir les Identifiants d'utilisateur. Les utilisateurs de la clinique, y compris les

administrateurs, sont responsables de la protection de leurs identifiants Merlin.net. Les contrôles suivants sont mis en œuvre :

- (i) les cliniciens ne peuvent pas accéder directement à la base de données et à l'infrastructure de Merlin.net;
- (ii) à des fins de soutien et de dépannage, le personnel autorisé d'Abbott utilise un compte administratif désigné;
- (iii) les configurations minimales des paramètres de mot de passe par défaut sont établies; et
- (iv) Merlin.net offre une authentification à deux facteurs que les clients peuvent choisir de mettre en œuvre.

5. Contrôle du transfert (intégrité) :

Abbott prend des mesures pour éviter que les données personnelles ne soient lues, copiées, modifiées ou effacées par des personnes non autorisées lors de leur transmission ou de leur transfert. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) le transfert de données de sources externes vers l'infrastructure de Merlin.net est chiffré;
- (ii) les serveurs utilisent une connectivité réseau sécurisée limitée à HTTPS uniquement; et
- (iii) des politiques et des normes sont en place pour restreindre l'utilisation des supports amovibles à des fins de transport et sur les ordinateurs portables de l'organisation ou d'autres appareils mobiles.

6. Commande d'entrée (intégrité) :

Abbott n'accède pas aux données personnelles à d'autres fins que celles prévues dans l'Accord relatif au Réseau des soins aux patients Merlin.net™ et l'Accord relatif au traitement des données (ATD).

Abbott prend des mesures appropriées pour protéger les données personnelles contre tout accès ou effacement non autorisé. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) mesures de protection pour la lecture, la modification et l'effacement des données stockées;
- (ii) documents permettant de contrôler quelles personnes sont autorisées et responsables de la participation aux systèmes de traitement des données en fonction de leurs tâches; et
- (iii) protocoles qui exigent l'enregistrement des éventuelles participations et/ou suppressions de données personnelles.

7. Contrôle des commandes :

Abbott prend des mesures pour s'assurer que, lorsque des données personnelles sont traitées, elles le sont en stricte conformité avec vos instructions. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) des instructions claires à Abbott sur la portée des traitements de données personnelles requis, comme indiqué dans l'Accord et le présent ATD.

8. Contrôle de la disponibilité (disponibilité) :

Abbott prend des mesures pour s'assurer que les données personnelles sont protégées contre la destruction ou la perte accidentelle. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) sauvegardes régulières des données et restaurations périodiques;
- (ii) journaux de sauvegarde contrôlés et protocoles d'escalade en cas de défaillance critique;
- (iii) l'utilisation d'un logiciel anti-virus/anti-logiciel malveillant pour se protéger contre les menaces telles que les virus, les travaux et les logiciels espions;
- (iv) réalisation régulière d'analyses de vulnérabilité internes et externes; et
- (v) mise en œuvre d'un plan de continuité des activités, qui comprend un régime de reprise après sinistre informatique, énumérant les rôles, les tâches et les responsabilités.

9. Séparation du traitement à différentes fins :

Abbott prend des mesures pour s'assurer que les données personnelles sont protégées contre la destruction ou la perte accidentelle. Cela se fait de la manière suivante :

- (i) assurer la sécurité axée sur les bases de données en séparant les bases de données de production, de soutien et de surveillance du système; et
- (ii) concevoir des interfaces, des processus par lots et des rapports à des fins et fonctions spécifiques seulement, de sorte que les données recueillies à des fins spécifiques soient traitées séparément.

10. Résilience :

Abbott a mis en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes, notamment pour garantir la fiabilité de nos systèmes et services de traitement :

- (i) politiques et procédures de gestion de la protection des données;

- (ii) politiques et procédures d'intervention en cas d'incident;
- (iii) préférences favorables à la protection des données (en vertu de l'article 25, paragraphe 1, du règlement (UE) 2016/679); et
- (iv) contrôle des commandes.

ANNEXE IV : LISTE DES SOUS-TRAITANTS DES DONNÉES ULTÉRIEURS

Sans objet.

ANNEXE V : MODIFICATIONS DE LA LOI LOCALE À L'ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES (« ATD ») DU RÉSEAU DE SOINS AUX PATIENTS DE MERLIN.NET.

Canada

Seulement en ce qui concerne les données personnelles assujetties aux lois sur la protection des données du Canada, les dispositions suivantes s'appliquent :

« **Loi sur la protection des données** » désigne toutes les lois fédérales et provinciales canadiennes, règles, règlements, directives et exigences gouvernementales relatives à la protection des données, le traitement des données personnelles, confidentialité, sécurité, les communications électroniques et les technologies de l'information, y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) (L.C. 2000, c. 5), la Loi sur la protection des renseignements personnels, SBC 2003, c 63, la Loi sur la protection des renseignements personnels, SA 2003, c P-6.5, une Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, RLRQ c P-39.1, et la Loi canadienne anti-pourriel (Décrets du Canada 2010, c 23).

L'ATD sera modifié comme suit : (i) les références au terme « État membre » ou « Syndiqué » seront remplacées par le terme « Canada » pour préserver les droits des personnes concernées en vertu de la Loi sur la protection des données; (ii) les références à « Règlement (UE) 2016/679 » ou « ce Règlement » seront comprises comme des références à la Loi sur la protection des données; (iii) les références à la « Réglementation (UE) 2018/1722 seront supprimées (iv) « Responsable du traitement » désignent l'entité qui détermine les objectifs et les moyens du traitement des données personnelles; « Personne concernée » désigne une personne physique identifiée ou identifiable à qui les données personnelles se rapportent, « Données personnelles » désigne toute information : (a) se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (y compris les renseignements qui pourraient, seul ou en combinaison avec d'autres renseignements, être utilisés pour identifier une personne), et comprend toute information qui en découle; ou (b) définis comme ou qui constituent autrement des « renseignements personnels identifiables », « renseignements personnels », ou terme similaire, tel que défini en vertu des lois sur la protection des données, « processus » ou « traitement » désigne la collecte, utilisation, accès, manutention, modification, récupération, transfert, communication, divulgation, stockage, l'anonymisation, la dépersonnalisation, suppression, destruction, et/ou la gestion des données personnelles, « sous-traitant des données » désigne l'entité qui traite les données personnelles au nom du responsable du traitement des données; (v) la loi applicable sera la loi du Canada et tout différend découlant de l'APD sera résolu par les tribunaux de la province du Canada applicable; et (vi) l'autorité compétente sera les autorités réglementaires fédérales et provinciales en matière de protection de la vie privée au Canada, y compris le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et ses homologues provinciaux; (vii) la clause 1(f) sera supprimée; (viii) Clause 7.8 seront supprimés; (ix) la référence aux articles de la « Réglementation (UE) 2016/679 » est remplacée par des références aux articles équivalents de la Loi sur la protection des données, si de tels articles existent. S'il n'existe aucun article équivalent, la référence à l'article sera supprimée.